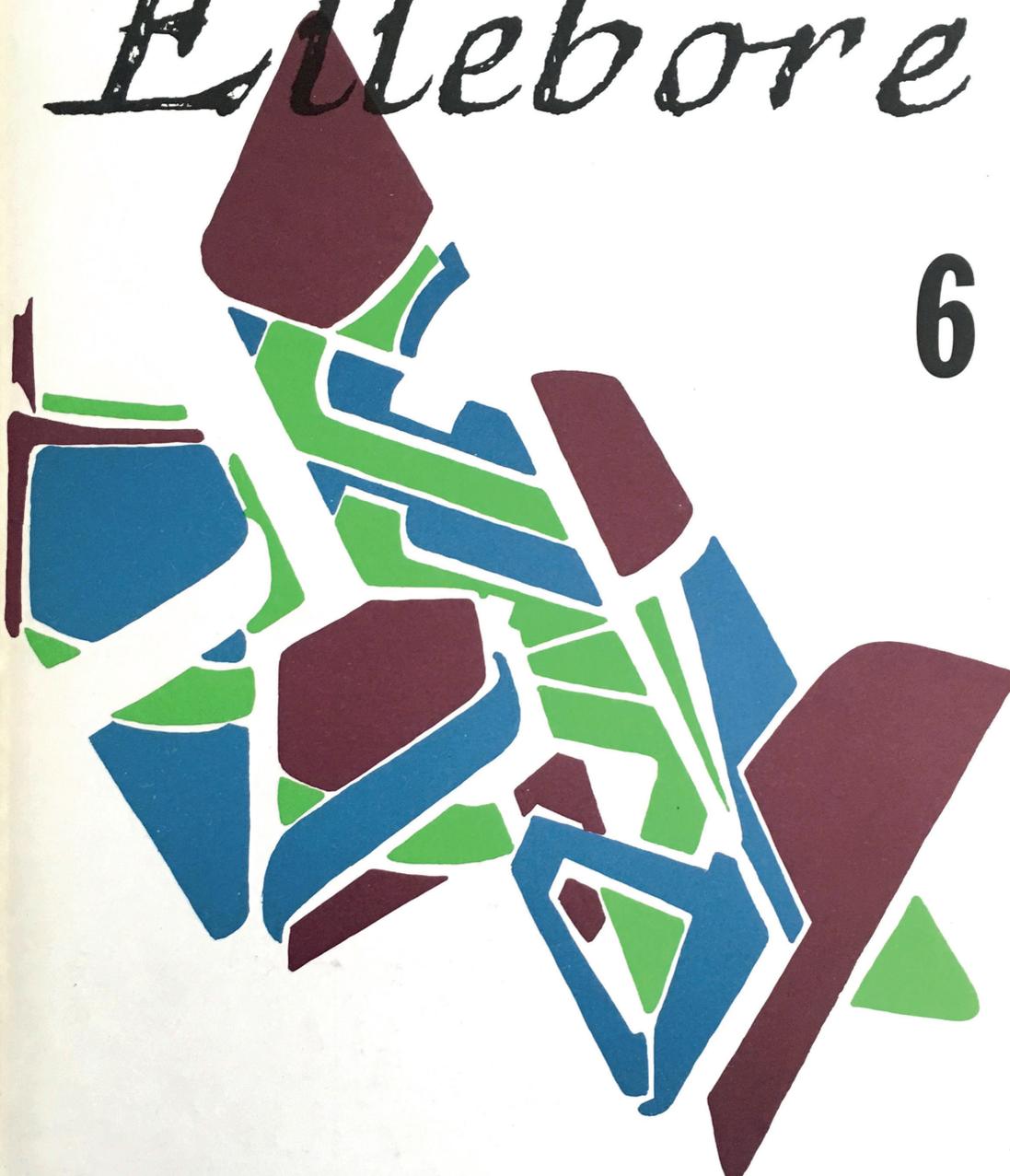


Elle bore

6



LA POÉSIE S'EST FAITE PARFOIS POÈME



dessin de Françoise Jones

Directeur de la publication : Jean- Marc Debenedetti
Secrétariat de la rédaction : Françoise Julien
Rédaction et administration : 189 rue Ordener 75018 Paris

Couverture : GIOVANNA
(1982)

Il a été tiré du numéro 6 d'ELLEBORE, sur les presses de Jean- Jacques Sergent, à Orléans, 1000 exemplaires sur couché deux faces 135 grammes, et 35 exemplaires de tête sur Pur Fil Johannot dont 5 marqués de A à E sous emboitage contenant un objet original et une lithographie de GIOVANNA, et 30 numérotés de 1 à 30 avec une lithographie

exemplaire

textes et images de Parviz ABOLGASSEMI, José- Francisco ARANDA, Bernard ATMANI, Jean BAZIN, Suzanne BESSON, Alberto BLANCO, Breyten BREYTENBACH, Luis BUNUEL, Michel BUTOR, Philippe COLLAGE, Claude COURTOT, Artur CRUZEIRO- SEIXAS, Adrien DAX, Jean- Marc DEBENEDETTI, Christian DOTREMONT, Guy DUCORNET, Gilles GHEZ, GIOVANNA, Enrique GOMEZ- CORREA, E.F. GRANELL, Jean- Michel GOUTIER, Herberto HELDER, Edouard JAGUER, Françoise JONES, Françoise JULIEN, Saúl KAMINER, Dominique LAMBERT, André LAUDE, Marcel LECOURT, Jean- Michel LE GALLO, Gérard LEGRAND, Philippe LONGCHAMP, MAYO, Roger MEYERE, Isabel MEYRELLES, François MONTMANEIX, Susan MUSGRAVE, Christian d'ORGEIX, Jean ORIZET, José PIERRE, Joël PLANQUE, Toney PUSEY, Michel REMY, RIKKI, José Carlos RODRIGUEZ, Michel RONCEREL, Franklin ROSEMONT, Annie SALAGER, Christian da SILVA, Jude STEFAN, Tony URQUHART, Susana WALD et Ludwig ZELLER.



GIOVANNA

Composition et illustration : J. HUET 18 rue Duhesme 75018 Paris

N° de Commission Paritaire : 61491
Dépôt légal : 4^e trimestre 1982

La rédaction n'est pas responsable des textes qui lui sont communiqués. Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les documents non insérés ne seront pas rendus et leur envoi implique l'accord de l'auteur en vue de leur publication. Copyright 1982 by ELLEBORE Association Loi 1901. Tous droits réservés pour tous les pays. La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur et de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.